



Demande n° /

DEMANDE DE PRIME MUNICIPALE AU RAVALEMENT DE FAÇADES EN CENTRE VILLE

(Délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) DEMANDEUR(S) :

NOM(S) :

Prénom(s):.....

propriétaire unique

copropriétaires

locataire

Adresse :

.....

☎ :.....

Adresse des travaux :

Références cadastrales :

COORDONNEES DE OU DES ENTREPRISES REALISATRICES DES TRAVAUX :

NOM(S) :

Adresse :

☎ :.....

N° SIRET / SIREN :

COUT DES TRAVAUX :

Montant total des travaux TTC :

.....

Façade d'immeuble

façade d'immeubles avec devanture commerciale

En date du :

Coordonnées bancaires du demandeur (joindre un RIB RIP RICE)

Le demandeur s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention municipale.

Le demandeur s'engage, s'il bénéficie d'une aide financière de la collectivité, à ne pas autoriser l'installation de panneaux publicitaires sur la (les) façade(s) ravalée(s).

S'il manque à ces obligations, il remboursera à la collectivité la subvention allouée dès réception de l'avis de sommes à payer.

Le demandeur, soussigné, s'engage à effectuer les travaux tels que décrits dans la déclaration de travaux ou dans le permis de construire, en accord avec les règles d'urbanisme en vigueur.

A

Le

Signature

Pièces à fournir en complément du présent formulaire :

- copie déclaration de travaux accordée
- plan de situation de l'immeuble ou cadastral
- plan de façade avant et après travaux ou 2 photos
- devis descriptif et estimatif
- pièce justificative de ressources : avis d'imposition année n-1
- une attestation sur l'honneur certifiant l'occupation des locaux après travaux (quand ces derniers sont vacants au moment de la demande de subvention)
- une attestation sur l'honneur certifiant le non assujettissement à l'impôt sur la fortune (ISF) du demandeur
- RIB

Pour les locataires :

- accord du propriétaire

Pour les copropriétaires :

- accord des propriétaires ou délibération Assemblée Générale des copropriétaires
- mandat de l'Assemblée Générale au représentant des copropriétaires
- liste et adresses des copropriétaires
- attestation de répartition des millièmes
- une attestation sur l'honneur certifiant le non assujettissement à l'impôt sur la fortune (ISF) pour chaque copropriétaire